

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Buchbesprechung: La tactique du bataillon d'après le major Hugo Helvig [L. Grandin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

11° *Art militaire.*

12° *Langue allemande.*

V. Sous-officiers-instructeurs d'artillerie et des trains.

1° *Règlements sur les différents services et les quatre premiers titres du règlement sur les exercices de la cavalerie, dégagés de ce qui a trait au service des tirailleurs.*

2° *Hippologie* (cours abrégé).

3° *Cours d'équitation* (abrégé).

4° *Travail de manège, carrière, voltige, etc., etc.*

VI. Cavaliers élèves sous-officiers.

1° *Règlements sur les services et exercices de la cavalerie.*

2° *Abrégé d'hippologie.*

3° *Travail de manège et de carrière.*

4° *Législation militaire et comptabilité.*

5° *Artillerie.*

6° *Fortification.*

7° *Art militaire.*

8° *Topographie.*

9° *Eléments d'allemand.*

Un programme spécial¹ détermine les conditions d'admission à l'école de Saumur de cette classe de militaires. Il ressemble frappamment à celui que l'usage et la tradition exigent chez nous des hommes qui désirent passer dans nos cadres, et cela augmente encore la connexité du programme subséquent de l'instruction donnée à l'école, avec ce que devrait et pourrait être le nôtre.

VII. Aides-vétérinaires stagiaires.

Nous n'avons pas à nous occuper de cette classe de militaires qui sortent du cadre de ce travail. Disons seulement qu'ils passent une année à Saumur, sous la direction du vétérinaire principal, avant d'être incorporés dans les corps de troupes à cheval. Ils concourent au service sanitaire de toutes les catégories de chevaux, de l'infirmerie et de la maréchalerie.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

La tactique du bataillon d'après le major Hugo Helvig, par L. Grandin, capitaine au 25^e régiment d'infanterie, avec 6 planches. Brochure in-8° de 40 pages (extrait du *Journal des sciences militaires*). Paris. J. Dumaine.

M. le major Helvig, de l'armée bavarroise, a publié dernièrement un ouvrage qui, sous le nom de « *Taktische Beispiele* », a fait sensation dans le monde militaire allemand ; il y étudie, dans une série de trente exemples, le rôle tactique d'un bataillon d'infanterie combattant contre l'infanterie, l'infanterie et la cavalerie réunis, l'artillerie, l'artillerie soutenue par de l'infanterie, et enfin les trois armes simultanément. Son but principal a été, comme il le dit dans sa préface, de « contribuer pour sa part à émanciper l'infanterie de formations surannées depuis longtemps condamnées par l'expérience et cependant encore strictement observées. »

Ce livre peut être considéré comme un excellent manuel élémentaire de tactique,

¹ Règlement ministériel du 2 août 1873, page 195.

résumant les principaux procédés de combat en usage dans l'armée allemande ; procédés que M. le capitaine Grandin s'est efforcé de s'assimiler et de vulgariser par une étude raisonnée et approfondie. La brochure de M. le capitaine Grandin donne tout d'abord un aperçu général du point de vue auquel s'est placé l'auteur allemand, puis reproduit quelques-uns de ses exemples en les entremêlant de réflexions critiques qui dénotent la main d'un homme du métier.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Nos lecteurs se rappellent que dans sa session de juin l'Assemblée fédérale a renvoyé au Conseil fédéral le message et projet d'arrêté du 26 mai, concernant l'agrandissement de la place d'armes de Thoune, pour qu'il complète ses propositions en ce qui concerne la participation financière du canton de Berne.

Les négociations à ce sujet avec le gouvernement bernois sont maintenant terminées. Le Conseil fédéral en transmet le résultat aux Chambres et leur fait rapport sur les acquisitions de terrains faites jusqu'à présent pour prolonger la ligne de tir. En outre, il soumet à leur approbation le projet d'arrêté suivant :

Article 1^{er}. Un crédit de fr. 422,000 est accordé au Conseil fédéral en faveur de l'agrandissement de la place d'armes de Thoune,

Art. 2 Cette somme sera portée sur les budgets fédéraux en six annuités de la manière suivante : pour 1875, fr. 72,000 ; 1876, fr. 70,000 ; 1877, fr. 70,000 ; 1878, fr. 70,000 ; 1879, fr. 70,000 ; 1880, fr. 70,000.

Art. 3. Le Conseil fédéral est autorisé, pour couvrir les frais d'acquisitions antérieures de terrains ainsi que pour acheter les nouveaux terrains nécessaires, de prélever successivement le crédit ci-dessus sur la Caisse fédérale.

Neuchâtel. — Le recrutement pour 1876, dont la première opération (visites médicales) touche à sa fin, va se continuer par l'incorporation dans le même ordre et dans les mêmes localités que les visites médicales. Les séances de la commission de recrutement auront lieu le 29 novembre à la Chaux-de-Fonds, le lendemain 30 novembre au Locle, le 1^{er} décembre à Colombier, le 2 décembre à Môtiers (Val-de-Travers), le 3 décembre à Neuchâtel, le 4 à Fontaines (Val-de-Ruz). Tous les hommes reconnus aptes au service par le conseil de réforme se présenteront à 8 heures du matin, munis de leur livret de service.

Vaud. — Le Département militaire vient d'ordonner la publication ci-dessous : Organisation des unités tactiques formant les corps fédéraux de l'artillerie de landwehr.

Ensuite de décision du Département militaire fédéral, l'organisation des unités tactiques formant les corps fédéraux de landwehr, auxquels le canton de Vaud fournit du personnel, aura lieu comme suit :

Colonne de parc n° 1, à Morges. Réunion sur la place d'armes, le lundi 6 décembre, à 9 heures du matin

Colonne de parc n° 2, à Payerne. Réunion sur la place d'armes, le lundi 6 décembre, à 10 heures du matin.

Bataillon du train n° 1, à Morges. Réunion sur la place d'armes, le vendredi 10 décembre, à 9 heures du matin.

Les officiers, sous-officiers et soldats qui sont répartis dans ces unités de troupes seront convoqués par les soins des commandants d'arrondissement.

Ils devront se présenter armés, équipés et habillés au grand complet.

Le havre-sac et le porte manteau devront contenir tous les objets réglementaires. Donné pour être publié et affiché dans la forme ordinaire.

Lausanne, le 23 novembre 1875.

Le Chef du Département militaire, CHUARD, colonel.